

No = 13

Patigny
Ignace

L'an mil huit cent cinquante deux, le sixieme jour du mois
D'aout, à huit heures du matin, à nous Louis Joseph Bost, Maire
officier de l'état civil de la Commune de Wizerme Canton et arron-
dissement de Saint Omer, Département du Bas de Calais, est
parvenu une expédition d'un acte de Décès d'Ignace Patigny
âge de soixante six ans, manouvrier, Domicilié à Wizerme,
Dressé à St Omer le onze Juillet mil huit cent cinquante deux,
par M^r le Maire de ladite ville de St Omer, à nous renvoyé
par l'intermédiaire de M^r le Sous Secrétaire du dit Saint Omer,
suivant la lettre de ce Magistrat en date du quatre Decem-
bre Et sur le champ en conformité de l'article 98 du code civil,
nous avons sur le registre des actes de Décès de la commune
de Wizerme, dressé le présent procès verbal, à la suite duquel
nous avons inscrit immédiatement la dite expédition, laquelle
paraphée par nous ainsi que la lettre ci dessus désignée
Demourera annexé avec la dite lettre au présent acte.

Inscription de l'expédition
ville de St Omer

Département du Bas de Calais

No = 344.

acte de Décès
du 11 juillet 1852âge de 66 ans
marie

Extrait des Registres aux actes de Décès de la dite Ville
L'an mil huit cent cinquante deux, le onze juillet deux heures
du soir, en la maison commune, de Saint Omer, Par devant
nous Maire officier de l'état civil, sont comparus Alexandre
Eloy, Sottier de l'hôpital St Louis âgé de cinquante sept ans
et Antoine Davant, Vaillier D'habitué, âgé de quarante neuf
ans, Domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré que
tuet à dix heures du soir, est décédé Ignace Patigny, manou-
vrier, âge de soixante six ans, natif de Wizerme, Canton
de St Omer (Sud), Epoux d'Emélie Escoutre, Domiciliés au



507

Nizernes fils de feu Francois Salignon et de feu Marie
Joseph Kanler nous étant assenti de sa mort par nous trans-
porté audit hospital où il est decédé, lecture faite, nous avons signifié
à ce second témoin, le jurement à dit ne le savoir, Signé Devant.

et B.^{on} Lebergeant de Nizernes

Pour Extraits conforme de l'acte sur papier libre pour être transmis
à Monsieur le Maire de Nizernes, conformément à l'article 80 du
code civil.

Hôtel de la Mairie dudit et omis le trois aout 1832

Le Maire

Signé B.^{on} Lebergeant.

Certifié conforme.

Le Maire de Nizernes.

Hobert